

Cet article du Site MI a été publié il y a 9 ans. Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous invitons les lecteurs intéressés par ce sujet à consulter les profils de Corinne Bessieux-Ollier et Elisabeth Walliser, chercheuses et expertes sur ce sujet. -----

### **A propos de la 18ème rencontre IAE Toulouse/Experts-Comptables "Innovation, recherche & développement et comptabilité"**

La 18ème rencontre annuelle IAE Toulouse/Experts-Comptables, qui a eu lieu à l'Université Toulouse Capitole le 6 décembre 2011, portait sur le thème Innovation, recherche & développement et comptabilité. Le sujet est particulièrement crucial pour les entreprises car, selon Nicole Calvinhac, Présidente du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées, recherche et innovation constituent aujourd'hui un des rares domaines pour lesquels les entreprises peuvent obtenir « largement » des financements. Les exposés des chercheurs en comptabilité, des experts-comptables et/ou commissaires aux comptes, la table ronde « R&D, opportunisme ou opportunité », les discussions engagées par l'auditoire ont montré que les problèmes d'ordre comptable posés par le management de l'innovation allaient bien au delà du débat récurrent : l'innovation, coût ou ressource. Cet événement a été l'occasion de nous interroger sur les problèmes d'ordre comptable non résolus qui constituent, selon nous, des freins au management de l'innovation dans les entreprises.

### **On ne sait toujours pas, aujourd'hui, comptabiliser les activités de R&D**

Corinne Bessieux-Ollier et Elisabeth Walliser, chercheuses en comptabilité et auteures [\[1\]](#), ont montré les confusions sémantiques qui perdurent entre différents termes : capital immatériel, capital intellectuel, actifs incorporels et actifs intangibles. Ceci n'est pas sans poser problème aux entreprises car le potentiel d'innovation ne se résume pas, selon nous, à la gestion du portefeuille de brevets et de marques. Par ailleurs, à la question posée, « existe-t-il des articles de recherche définissant la R&D d'un point de vue comptable », la réponse a été : « les frais de R&D sont aujourd'hui définis et encadrés par les normes qui peuvent être différentes d'une entreprise à l'autre, d'un pays à l'autre. Mais on a toujours du mal à définir ce qu'est et comment comptabiliser la R&D.

### **La confusion perdue d'un point de vue comptable entre recherche et développement**

De l'avis de Marie Laure Colombini, Vice-présidente de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse, on ne sait toujours pas distinguer recherche et développement. Cela ne nous paraît pas sans incidence sur la comptabilisation des activités de R&D, Elisabeth Walliser ayant précisé que les frais de recherche ne peuvent jamais être mis à l'actif du bilan (activés) alors que les frais de développement peuvent être activés sous certaines conditions.

### **De la difficulté de recueil des informations comptables relatives à l'innovation**

Marie Laure Colombini témoigne également des difficultés de recueil des informations comptables nécessaires, notamment, au montage des dossiers de demande de financement :

Écrit par Sandrine FERNEZ-WALCH  
Lundi, 06 Février 2012 17:54

---

collecte des éléments tangibles, traçage des temps passés sur l'activité de R&D, prise en compte de la technicité des produits. Quid, dans ces conditions, des pme qui n'ont ni le temps, ni les ressources pour pouvoir structurer leur système d'information de telle façon à favoriser la remontée des informations demandées ?

### **Le retour sur investissement des innovations est encore trop réduit à la mesure d'une VAN ou d'un cash flow**

De nombreuses recherches en comptabilité portent sur les méthodes de mesure de la rentabilité d'un investissement (VAN, cash flow par exemple). Les questions sont : quoi mesurer, comment mesurer ? La réponse à ces questions est cruciale pour le financement de l'innovation. Des recherches en management de l'innovation montrent que le retour financier sur investissement dans l'innovation doit s'évaluer aussi en termes de création d'un potentiel de compétitivité pour l'entreprise qui pourra être valorisé plus tard ou qui lui permettra, plus radicalement, de rester sur des marchés en pleine évolution. Mais la prise en compte de ces critères nécessite une approche multi-projets (management des portefeuilles de projets) et une stratégie de long terme, alors que, malheureusement, les détenteurs de capitaux susceptibles d'être investis, directement ou indirectement, dans l'innovation persistent à privilégier le critère de retour rapide sur investissement sur chaque projet pris individuellement.

---

[1] E. Walliser et C. Bessieux-Ollier (dir.), Le capital immatériel de l'entreprise : un défi pour les comptables et les managers, EMS, juin 2011, 174p. E. Walliser et C. Bessieux-Ollier (dir.), Le capital immatériel : « identification, mesure et pilotage », dossier spécial de la Revue Française de Gestion, vol. 36, 207, octobre 2010.